Date d'édition : 07/03/2023



Référentiel de Paye



202290 Indemnité de fin de contrat de projet

1. Identification

202290
IND. DE RUPTURE ANTICIPEE
2290
Indemnité de fin de contrat de projet
202290
Indemnité de rupture anticipée de fin de contrat de projet
INTER - Interministériel
Indemnitaire
29/02/2020
29/02/2020

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/202290_INTER_IND._DE_RUPTURE_ANTICIPEE.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État		

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel de droit public

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

Date d'édition : 07/03/2023

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Contrat conclu pour occuper un emploi non permanent des administrations de l'Etat et des établissements publics de l'Etat autres que ceux à caractère industriel et commercial.

Le contrat de projet doit comporter obligatoirement la description du projet ou de l'opération, la définition des tâches à accomplir, une description précise de l'événement ou du résultat objectif déterminant la fin de la relation contractuelle ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle de ce résultat, l'indication du poste occupé ainsi que de la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève, la date d'effet du contrat, la durée du contrat correspondant à la durée prévisible du projet ou de l'opération identifié, le montant de la rémunération,, le cas échéant, la durée de la période d'essai et la possibilité de la renouveler, le ou les lieux de travail de l'agent et, le cas échéant, les conditions de leurs modifications, les droits et obligations de l'agent, la possibilité de rupture anticipée par l'employeur , le droit au versement d'une indemnité de rupture anticipée du contrat .

La rupture anticipée du contrat de projet peut intervenir à l'initiative de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial, lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat.

L'agent est informé de la fin de son contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise en main propre contre signature au plus tard 2 mois avant la fin de son contrat si celui est de moins de 3 ans ou de 3 mois pour le contrat de plus de 3 ans.

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

Néant

5. Modalités de liquidation

1 - INDEMNITÉ DE FIN DE CONTRAT

5.1 Expression métier

Le montant de l'indemnité de fin de contrat est égale à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption anticipée du contrat .

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Décret	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

Date d'édition : 07/03/2023

6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
2290	00	01MMAAAA	1 ou 2				2
Indemnité de rupture anticipée	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer			montant	Elément non permanent

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui